



Droit civil, conflit avec 1 société de rénovation

Par Visiteur

Bonjour, suite à 1 1^{ere} intervention de la société technitoit (démoussage du toit effectué sans protection) la laine de verre isolant la maison a été dégradée ainsi que celle protégeant le garage. nous avons fait stopper le chantier avant d'accepter de le reprendre sous réserve de nous refaire l'isolation du garage sans frais supplémentaires. Nous avons refusé de refaire l'isolation de la maison car ils nous demandaient un supplément. L'accord est verbal, ils devaient m'envoyer un courrier de confirmation que je n'ai jamais eu. Les ouvriers sont repassés hier pour passer l'hydrophuge sur le toit et ont commencé à remplacer la moitié de la surface du garage en isolant. Le problème est que la pose de la laine de verre est faite n'importe comment. Pas d'espace de ventilation entre les tuiles et l'isolant (je viens de voir qu'en raison des risques de condensation cela peut provoquer des dégâts sur la charpente) Par ailleurs, le côté pare vapeur visible quand on est dans le garage, a été déchiré à plusieurs endroits lors de la pose (il a visiblement été enfoncé aux poings entre les chevrons) La laine de verre déborde de tous les côtés. Je crains que ce travail ni fait ni à faire nous pose de graves problèmes à moyen terme. Ils doivent revenir demain pour terminer 1 côté extérieur à hydrophuger, ceci terminé ils en auront fini avec le contrat initial. Mais je ne suis pas chaude pour leur signer leur papier de mission en fin de journée car cela risque de me faire perdre toute possibilité de recours. En effet compte tenu de leur incompétence, je ne souhaite pas leur laisser terminer l'isolation qu'ils étaient sensés me refaire en réparation du préjudice subi. Je vais devoir reprendre toute l'isolation à mes frais en faisant intervenir des gens plus compétents, aussi je ne souhaite pas régler l'intégralité des honoraires qui étaient convenus au départ. J'ai versé 500 euros et il me reste du 5000 euros. Maison et garage font environ 90m² au sol.

Que puis je faire?

Par avance merci pour vos conseils

Par Visiteur

Chère madame,

Le problème est que la pose de la laine de verre est faite n'importe comment. Pas d'espace de ventilation entre les tuiles et l'isolant (je viens de voir qu'en raison des risques de condensation cela peut provoquer des dégâts sur la charpente) Par ailleurs, le côté pare vapeur visible quand on est dans le garage, a été déchiré à plusieurs endroits lors de la pose (il a visiblement été enfoncé aux poings entre les chevrons) La laine de verre déborde de tous les côtés. Je crains que ce travail ni fait ni à faire nous pose de graves problèmes à moyen terme. Ils doivent revenir demain pour terminer 1 côté extérieur à hydrophuger, ceci terminé ils en auront fini avec le contrat initial. Mais je ne suis pas chaude pour leur signer leur papier de mission en fin de journée car cela risque de me faire perdre toute possibilité de recours. En effet compte tenu de leur incompétence, je ne souhaite pas leur laisser terminer l'isolation qu'ils étaient sensés me refaire en réparation du préjudice subi. Je vais devoir reprendre toute l'isolation à mes frais en faisant intervenir des gens plus compétents, aussi je ne souhaite pas régler l'intégralité des honoraires qui étaient convenus au départ. J'ai versé 500 euros et il me reste du 5000 euros. Maison et garage font environ 90m² au sol.

Que puis je faire?

Théoriquement, vous êtes tenue de payer l'intégralité de facture sauf si le contrat initial prévoit la possibilité de consigner une somme jusqu'à ce que le parfait achèvement soit constaté dans le procès verbal de réception.

Cela étant, le fait de payer ne vous prive nullement de tout recours.

Il convient de chercher avec l'entreprise à ce qu'ils fassent intervenir leur responsabilité civile professionnelle de sorte que vous serez indemnisée par leur assurance.

En cas de refus, il conviendrait de saisir le tribunal d'instance qui pourra alors vous accorder une expertise, et condamner l'entreprise à indemniser le préjudice subi lors de ces travaux.

Très cordialement.